

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
MACON

Canton de  
Mâcon-Centre

**OBJET  
de la délibération:**

**Approbation du  
lancement de  
l'opération, du plan  
de financement et  
des travaux de l'îlot  
de fraîcheur à la  
Nouvelle Coupée**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**20**

Suffrages exprimés :  
**28**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**6 septembre 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
**le 16 septembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
**(13 septembre 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, BERNARDET Pailine est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : le Maire

**EXPOSE**

Un îlot de fraîcheur sera créé à l'angle de la rue de Pologne et de l'allée de Roumanie à la Nouvelle Coupée sur la parcelle AM 340 d'une superficie de 2 352 m<sup>2</sup>.

Le projet a pour objectif d'offrir aux usagers du secteur mais également aux habitants de Charnay-lès-Mâcon un lieu de détente, un lieu récréatif dans un espace de fraîcheur.

L'objectif est de rendre le site 100 % perméable par la réalisation d'une forte densité de plantation pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur, par la création d'espaces végétalisés (engazonnement et massifs de vivaces, de graminées et d'arbuste) mais également par l'utilisation de matériaux drainant pour les cheminements.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le lancement de ce projet, son plan de financement et les travaux afférents :

- **La création d'un îlot de fraîcheur sur la parcelle AM 340**  
Pour un montant de 499 000 € HT soit 562 792 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

<b>Budget : Création d'un îlot de fraîcheur à la Nouvelle Coupée</b>			
<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisition du terrain (2023)	180 000 €	Territoire en action (Région)	84 000 €
Frais actes	2 416 €	Feder urbain	30 000 €
Maîtrise d'œuvre	23 763 €	Fond de concours MBA	50 000 €
Travaux	270 000 €	Autofinancement dont emprunt	385 000€
Coopérants techniques, étude de perméabilité	6 000€		
Divers (imprévus, taux tolérance..) Branchement eau...	16 821€		
<b>TOTAL € HT</b>	<b>499 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>499 000 € HT</b>

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de création d'un îlot de fraîcheur et son plan de financement tel que détaillé ci-dessus afin de solliciter ces subventions.

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 septembre 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de L. VOISIN et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le lancement de l'opération « création d'un ilot de fraîcheur » ;

**APPROUVE** le plan de financement ;

**APPROUVE** les travaux d'aménagement ;

**AUTORISE** Mme le Maire à demander toutes les subventions nécessaires, auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département de Saône-et-Loire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN


